Jeudi, 5 avril 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 22.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.... .	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 «	14 «	7 «

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER.......	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. CH. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Pacte fraternel avec l'Allemagne;
Affranchissement de l'Italie;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GENERALE.

PARIS, 4 AVRIL 1849.

LES SUBLIMES IMPRUDENCES EN POLITIQUE.

Un des journaux modérés de Paris, en annonçant que la Chambre des députés de Turin refuse les conditions de l'armistice, et provoque par ses actes une nouvelle résistance, ajoute les réflexions suivantes :

« Amis sincères de l'indépendance italienne, nous nous demandons si la manifestation de la Chambre des députés n'est pas une *sublime imprudence*, pleine de périls pour la cause de la liberté en Italie. »

Sincère ami de l'indépendance italienne et de la liberté des Peuples, je me sens entraîné à envoyer quelques réflexions à la *Tribune des Peuples*, journal consacré à la cause des peuples opprimés.

Oui, la cause italienne, est compromise aussi bien par la défaite de Novara que par la politique timide du gouvernement français. L'abdication hâtive de Charles-Albert, son départ précipité pour l'étranger, preuves évidentes de son manque de foi dans les forces de la nation, ont dû nécessairement exercer une fâcheuse influence sur l'esprit de l'armée et du Peuple. La position du Piémont est critique; mais c'est justement dans les positions exceptionnelles qu'il faut avoir recours aux moyens exceptionnels, c'est-à-dire à la *sublime imprudence*.

Chaque page de l'histoire des Peuples nous fournit des exemples de cette *sublime imprudence* qui, dans les positions difficiles, relève et sauve une cause désespérée.

Il faut dans les grandes crises des élans hardis, des mesures audacieuses contre lesquels la médiocrité prudente commence d'abord par se révolter, qu'elle tourne en ridicule ou qu'elle condamne; et lorsqu'un heureux résultat vient à couronner cette *sublime imprudence*, la prudente médiocrité, saisie de stupéfaction, est la première à applaudir.

L'exemple le plus proche, le plus frappant de cette vérité se trouve justement dans la Révolution de Février. Quel est celui des hommes prudents, des hommes modérés, quel est celui des ennemis nombreux de la *sublime imprudence* qui le 22, même le soir du 23 Février, aurait voulu admettre que le Peuple parisien sans armes, sans munitions put non seulement déclarer la guerre à Louis-Philippe, (qui avait pour lui cent mille soldats, des centaines de canons, des trésors et tous les fonctionnaires publics, ainsi qu'un grand nombre de gardes nationaux,) mais encore précipiter en bas du trône un roi réputé si habile? Quel est celui de ces hommes, mesurant les choses au compas de la froide prudence, qui aurait osé conseiller aux Milanais de se jeter avec des haches et de simples outils sur l'armée fortement organisée de Radetzki ?

Et néanmoins, les Milanais, emportés par une *sublime imprudence*, se sont rués sur elle et l'ont vaincue.

Tous les politiques prudents n'ont-ils pas traité d'insensés les Viennois et les Berlinois, lorsqu'ils ont élevé en Mars leurs premières barricades ? Et ces mêmes politiques n'ont-ils pas baissé la tête devant les résultats de cette *sublime imprudence?*

Et la Révolution de Juillet ne vient-elle pas aussi à l'appui de notre raisonnement ?

C'est à la *sublime imprudence* du Peuple parisien que Louis Philippe a dû sa couronnne, les gras financiers leur commode existence pendant dix-huit ans, et M. Thiers sa subite élévation, dont il veut sans doute se montrer reconnaissant aujourd'hui, en se posant comme le plus habile, le plus audacieux et le plus acharné adversaire de la liberté des Peuples.

En citant tous ces faits qui prouvent jusqu'à la dernière évidence la vérité de mes assertions, je ne saurais passer sous silence la Révolution polonaise en 1830, dans laquelle une poignée de jeunes gens, assistés de quelques compagnies de troupes régulières, osèrent, dans la nuit du 29 novembre, déclarer la guerre à ce géant du Nord, devant lequel les trembleurs de tous les pays ne cessent de trembler de plus en plus.

Varsovie a donné alors un des exemples les plus frappants de la *sublime imprudence* qui a ébranlé la puissance autocratique. La Russie s'est vue forcée de mettre en campagne toutes ses forces militaires ; elle fut vaincue dans dix combats; et si elle est parvenue à étouffer l'insurrection de la Pologne, c'est justement par le manque d'énergie des hommes placés à la tête du gouvernement et de l'armée; ces ennemis invétérés de toute *sublime imprudence* aimèrent mieux voir tomber la cause nationale que de passer, dans les salons diplomatiques de l'Europe, pour des *imprudents sublimes*.

Je pourrais citer un autre mémorable exemple de l'histoire polonaise au dix-septième siècle, où la persévérance d'un moine polonais enfermé dans la petite forteresse de Czenstochowa, et surtout l'énergie, l'enthousiasme désespéré, c'est à dire l'*imprudence sublime* du célèbre guerrier Czarniecki sauvèrent la Pologne dans des circonstances plus périlleuses, plus graves que celles dans lesquelles se trouvent actuellement le Piémont et toute l'Italie. Mais je me réserve de traiter cette question dans une autre circonstance.

FRANÇOIS GRZYMALA.

ITALIE.

Le nœud de la question italienne est à Naples. On n'ignore pas les conséquences désastreuses de la retraite soudaine du corps d'armée et de l'escadre que Ferdinand II avait été forcé, par l'opinion publique, vers le printemps de 1848, d'envoyer à la guerre de l'indépendance. Les Napolitains se retiraient à peine, que la Vénétie était envahie par les Autrichiens, et que la flotte sarde levait le blocus de Trieste, puis Vicence étant retombée, après trois attaques successives vaillamment soutenues, dans les mains des impériaux, Radetzki put tourner toutes ses forces contre cette même armée piémontaise qui l'avait tenu en échec pendant si longtemps ! La valeur brillante déployée le 29 mai, à Curtatone, par le 10e régiment napolitain fit apprécier et regretter encore plus les secours que le royaume de Naples eût fournis à la grande cause nationale, sans la fatale journée du 15 mai ! Cette partie de l'Italie restant en dehors du mouvement italien, une nouvelle prise d'armes contre l'Autriche devait offrir des chances peu favorables, car l'Italie centrale, préoccupée par sa réorganisation intérieure, ne pouvait pas beaucoup pour la guerre sainte, et l'armée sarde, restée presque seule en face d'un ennemi victorieux, n'aurait pu lutter contre lui avec avantage qu'à la condition d'être aidée par l'insurrection des provinces lombardo-vénitiennes tout entières.

Mais en admettant même qu'elle fût parvenue à battre Radetzki et à le forcer, comme l'année dernière, à chercher l'abri des places fortes, aurait-elle pu l'en déloger assez tôt pour l'empêcher de recevoir des renforts partout et de reprendre l'offensive ? Nous ne le pensons pas, car, pour cela, il aurait fallu avoir deux armées, la première pour assiéger les Autrichiens dans leurs forteresses, la seconde pour protéger les frontières de l'Italie et défendre le passage de l'Isonzo contre les nouvelles troupes que l'Autriche n'aurait pas manqué d'envoyer au secours de Radetzky. Il est vrai que l'insurrection de la Vénitie et la garnison de Venise auraient pu rendre de grands services à la cause italienne; mais il est vrai aussi que le soulèvement des populations, pour être vraiment utile dans une guerre nationale, a besoin d'être appuyé par des troupes régulières, et celles dont pouvait disposer le général Pépé étaient trop peu considérables pour couvrir la Vénétie contre une nouvelle incursion de l'ennemi. Une seconde armée était donc indispensable. Or, où pourrait-on la chercher sinon à Naples, où il y a environ 80,000 hommes d'excellentes troupes, que Ferdinand II a employés jusqu'à présent uniquement, soit à opprimer ses provinces continentales, soit à désoler la Sicile !

Ajoutez au chiffre que nous venons d'indiquer celui de 20,000 représenté par la petite armée que les Siciliens ont su organiser en quelques mois, et vous aurez une armée de 100.000 hommes, ne servant, au moment même où nous écrivons ces lignes, qu'à comprimer ou à déchirer le tiers de l'Italie ! L'importance des Deux-Siciles est immense vis-à-vis de l'Italie, et par leur situation géographique, et par leur population et l'étendue de leur territoire, et par les ressources de tout genre qu'elles renferment, et par leur matériel d'artillerie et de marine, mais surtout par le nombre de leurs bateaux à vapeur. Un seul obstacle s'oppose à ce que ces forces précieuses viennent en aide à la cause sacrée de l'indépendance, c'est le trône de Ferdinand II. Tant que le roi bombardeur sera à Naples il y aura peu d'espoir pour l'Italie, car elle devra compter une armée de moins dans ses rangs et un ennemi de plus dans son sein! Aussi n'engagerons-nous jamais assez vivement les Italiens à tourner leur attention du côté de Naples.

J. R.

Rien n'est perdu pour le Piémont si l'armistice dicté par Radetzki est repoussé. L'accepter serait vouloir la ruine du Piémont et compromettre à jamais la cause italienne, car ce serait engager l'avenir, enchaîner pour longtemps les forces du pays, le livrer, en un mot, pieds et poings liés, à l'Autriche ! Mieux vaudrait subir l'occupation militaire de Turin et du Piémont tout entier, car du moins l'honneur du pays resterait sauf, et la liberté de son action ne serait gênée que pendant le séjour de l'armée autrichienne en Piémont. Or, le ministère français, malgré sa politique anti-nationale, ne saurait tolérer longtemps la présence de Radetzki au pied des Alpes. Que le parlement sarde ne se laisse donc pas dissoudre, et qu'il songe que sa place n'est plus à Turin, mais à Gênes. Malheur au Piémont, malheur à l'Italie si le parlement accepte les déplorables conditions qui lui sont imposées !

J. R.

Le 23 mars, Gorgey a rompu la ligne des impériaux dans les environs de Miskolcz et a forcé le général autrichien Ramberg à se retirer à une vingtaine de lieues jusqu'à Weitzen.

Le bruit courait le 25 à Pesth que la forteresse d'Arad avait été prise par le général Duchatel. Trois mille Hongrois auraient péri dans le combat. On disait aussi que Bem y avait été tué et Dembinski grièvement blessé. Ces bruits méritent confirmation.

Les nouvelles de Berlin sont du 31 mars, à cette date le gouvernement n'avait encore pris aucune détermination au sujet de la couronne impériale.

Les forts de Gênes ont été remis à la garde nationale. Le consul anglais a protesté. A Florence, pour continuer la guerre, tous les pouvoirs publics ont été concentrés entre les mains de Guerrazzi.

La République universelle, l'émigration polonaise et l'art viennent de faire une perte douloureuse dans la personne de Jules Slowacki, décédé hier à 4 heures de l'après-midi.

Le service funèbre aura lieu à la paroisse de Saint-Philippe-du-Roule, et la réunion à son domicile rue de Ponthieu, 34 (30 ancien), jeudi 5 mars à 11 heures du matin : le corps sera déposé au cimetière Montmartre.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1),

OU MÉMOIRES DE THÉRESE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

(Traduit de l'arabe et collationné sur la dernière édition de Londres.)

Les maux sont le marteau, la vie est un enclume ;
L'homme, comme un metal, est né pour s'y forger,
Heureux, si cette épreuve a pu le corriger.

SUITE DU CHAPITRE V.

Les combattants tombèrent des deux côtés, quelques uns légèrement blessés, les autres étouffés par les douleurs de l'agonie. Quoique criblé de blessures, mon frère continua le combat inégal jusqu'à ce que, accablé par le nombre, affaibli par la perte de son sang, il fut forcé de se soumettre, et les autres suivirent son exemple.

Aussitôt les vainqueurs commencèrent à piller, et leur insatiable rapacité n'épargna ni l'âge, ni le sexe. Ils s'emparèrent de tout ce que nous avions, chevaux, chameaux et bagages, et dépouillèrent aussi ceux qui avaient survécu au combat. Ce ne fut qu'en employant les plus humbles supplications que je parvins à obtenir de ces bandits pour ma mère, moi et deux dames qui nous accompagnaient le privilège de garder les vêtements nécessaires à la pudeur.

Enfin, gorgés de sang et chargés de butin, les Kurdes abandonnèrent le champ de bataille, après avoir tué quinze des nôtres, blessé presque tous ceux qui restaient, et quelques-uns très dangereusement. De ce nombre était mon cher et vaillant frère, que nous trouvâmes étendu sans mouvement, ayant perdu tout son sang. On ne peut dire de quel côté il y eut plus de morts et de blessés, mais les nôtres, quoique en nombre bien inférieur, se battirent comme des lions. Pendant ce terrible combat, qui dura environ trois quarts d'heure, je ne cessai d'encourager, par mes paroles, notre troupe héroïque.

Nous nous trouvions donc à quatre lieues de notre destination, dépouillés de tout, sans chameaux, sans chevaux, sans autre moyen de transport, et tous les hommes étaient si grièvement blessés, qu'ils ne pouvaient marcher; on les avait complètement mis à nu ; et, nous autres femmes, nous n'avions que nos chemises. Il ne nous restait d'autre ressource que de nous coucher à côté de nos amis massacrés, et de mourir. Pouvions-nous, en effet, espérer de traverser, pieds nus, la montagne pierreuse qui nous séparait d'Alkoush ?

Nous résolumes cependant de faire un grand effort, et nous armant de toute notre résolution, nous abandonnâmes ce lieu ensanglanté, gravissant avec courage la montagne qui s'élevait devant nous. Ma mère n'avait reçu aucune blessure, mais la frayeur l'avait tellement affaiblie, qu'elle ne pouvait faire un pas, et je fus obligée de la porter sur mon dos; car mon pauvre frère était si cruellement blessé, qu'il ne pouvait nous prêter aucune assistance, et ce brave jeune homme avait plus qu'aucun de nous besoin de soutien.

Enfin, après une ascension des plus pénibles, qui avait duré plusieurs heures, pendant lesquelles nous avions été forcés de faire halte presque à chaque instant, ne pouvant plus porter ma mère, et mon frère se trouvant accablé d'épuisement par suite de ses blessures, nous fîmes un dernier effort pour arriver à un village, non loin d'Alkoush.

Le chef, qui connaissait mon père, nous accueillit avec tous les égards d'une généreuse hospitalité. Il fit panser les blessures de mon frère et nous donna des vêtemens. De tous mes effets perdus, je regrettais surtout mon livre de prières, qui était pour moi d'une très grande valeur.

Nous restâmes trois jours dans ce village pour attendre mon frère, qui ne pouvait se mettre en route à cause de ses blessures. Enfin, grâce à sa forte constitution, il recouvra assez de forces pour partir. Nous écrivimes alors à un de nos oncles qui résidait à Alkoush; il nous envoya aussitôt son fils et des chevaux, et nous prîmes congé de notre hôte, qui nous avait si généreusement traités pendant notre court séjour dans sa maison. Nous arrivâmes en quelques heures à notre destination, où nous restâmes un mois, jusqu'à ce que mon frère se trouvât complétement guéri de ses blessures.

Alkoush est situé au pied d'une haute montagne, à côté de laquelle s'élève une autre montagne de moindre hauteur, à une demi-heure de la ville; c'est là qu'est le couvent appelé *Deir Rabban ormuz*, placé sur le sommet d'une très-haute montagne, d'où l'on jouit d'un panorama magnifique et imposant.

Ce couvent est habité maintenant par des hommes très-savants et des ermites. Il contient douze églises, trente-six cours et un nombre infini de chambres. Les souterrains en sont si vastes qu'ils s'étendent presque jusqu'à Alkoush. Les portes du *sanctum sanctorum* dans l'église principale, ont dix pas de largeur, et sont en ivoire soigneusement sculpté, orné d'une infinité de dessins les plus variés.

Dans ce monastère ou plutôt dans cette citadelle, on trouve des hommes versés dans toutes les sciences. Ils sont dans une grande erreur, les voyageurs qui croient que l'Arabie n'est peuplée que de maraudeurs idolâtres et de chrétiens ignorants. Ils trouveraient parmi les religieux du couvent de *Deir Rabban ormuz* des hommes qui ne seraient, en aucun point, déplacés dans les écoles d'Europe.

C'est là qu'on élève et qu'on formes des missionnaires pour la propagande de la foi chrétienne en Orient. Très souvent ce monastère a été attaqué par les bandes kurdes qui rôdent sans cesse sur ces montagnes. Ces voleurs ont massacré plusieurs religieux, leur enlevant tout ce qu'ils possédaient, emportant parfois assez d'or pour en charger un chameau. Dernièrement encore, ils ont été victimes de la rapacité du pacha voisin, qui a pillé le sanctuaire, porté la terreur dans cette paisible habitation, et dispersé les religieux. Cependant ils ont réussi bientôt à obtenir la permission de revenir sur leur montagne bien-aimée, et par leur grande frugalité ils ont acquis des ressources suffisantes pour continuer l'œuvre de leur vie, la propagation de la foi.

Mon père était un des plus fermes soutiens de cet établissement : le digne homme a toujours travaillé à répandre les sciences et les arts dans notre Orient où brilla autrefois la lumière qui éclaire aujourd'hui de ses rayons les autres parties de l'Univers, mais hélas ! il est plongé maintenant dans l'ignorance et la barbarie. Aussi se montrait-il impatient de voir l'Asie recouvrer son antique gloire, et il n'épargnait rien pour atteindre ce noble but.

Autour du monastère sont des champs très bien cultivés et très fertiles. Ils produisent assez pour les besoins des religieux, qui peuvent même faire d'abondantes aumônes. Tout près de la tombe du prophète Nahum, qui naquit à Alkoush, les juifs ont construit une synagogue, où ils remplissent leurs devoirs religieux.

Je fus un jour tentée par la curiosité de visiter cette synagogue pendant le service divin, et je me souviens que cela déplut beaucoup à mon père. Ces juifs suivent leurs croyances plus rigoureusement que ceux d'Europe, et il se feraient hacher plutôt que de couper leurs barbes.

Les chrétiens d'Alkoush accomplissent avec le plus grand zèle leurs devoirs de religion; ils étudient beaucoup les livres saints et reconnaissent le pape comme le chef de l'Eglise. Vingt jours avant le carême, ils font pénitence, à l'exemple des anciens habitants de Ninive, lorsqu'ils voulurent apaiser la colère de Dieu, jeûnant rigoureusement, n'ayant que des sacs pour vêtements avec des cendres sur la tête, pratique austère et généralement suivie pendant trois jours dans toute l'Assyrie. Cette austérité, dont je n'ai eu aucun exemple ailleurs, s'est perpétuée de génération en génération, depuis la ruine de Ninive.

Les habitants d'Alkoush appartiennent à une belle race; ils sont bien bâtis, et se distinguent des peuples de la plaine par la beauté et la finesse de leurs traits. Les femmes portent une coiffure bizarre, avec des ornements en vermeil; elle s'élève au dessus de la tête en forme recourbée, retenue par un ruban rouge. Les hommes ont une veste rouge qui descend jusqu'à la taille.

Mon frère, se trouvant tout à fait remis de ses blessures, et pouvant supporter les fatigues du voyage, nous partîmes pour nous rendre à Mousoul. Dans cette ville nous attendaient des malheurs beaucoup plus grands encore que ceux que nous avions soufferts de la part des bandits kurdes.

L'église chrétienne de Telkef étant trop petite pour contenir les fidèles de la ville, mon grand-père avait fait beaucoup de démarches pour obtenir du pacha l'autorisation de construire un autre bâtiment propre à subvenir aux besoins de la communauté. Après de longues négociations, il réussit à tranquilliser la conscience du musulman par un présent d'une énorme valeur, et obtint la permission de faire bâtir une église sur un terrain dont les limites furent rigoureusement tracées, avec défense expresse de les dépasser.

Mon grand-père y mit tant de zèle et de bonne volonté qu'en moins de vingt jours on eut élevé une église assez vaste pour contenir les chrétiens de la ville. La vieille église et la nouvelle se trouvaient fermées par une même muraille, et à l'intérieur on avait ménagé des places pour les prêtres officiants. Dans les églises d'Orient, il n'est pas permis au laïque de dépasser les limites sacrées de l'autel. Le maître-autel est séparé du corps de l'église qu'il domine de trois marches, par un espace réservé avec une porte au milieu; et si quelquefois on laisse entrer, par faveur, un laïque étranger, deux prêtres le portent dans leurs bras.

Par un fatal malentendu, l'architecte que mon grand-père avait chargé de la construction de l'église, dépassa de trois pieds environ les limites prescrites par le pacha. L'erreur avait été commise peut-être par inadvertance, et on ne s'en serait pas aperçu, si l'on n'eût eu à faire à un Turc fanatique, qui saisissait les moindres occasions de molester les chrétiens soumis à ses ordres.

Mon grand-père fut assigné à comparaître devant le pacha qui l'accusa d'avoir méprisé ses injonctions. Le réquisitoire avait été préparé d'avance ; toutes les mesures étaient prises, et mon grand-père fut déclaré coupable du grand crime dont on l'accusait.

De déplorables résultats ne se firent pas longtemps attendre : la rage du fanatisme se répandit dans la ville comme les

(1) Voir les nos des 27, 28, 30, 31 mars et 1er et 3 avril.

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée a continué aujourd'hui et terminé le débat sur le budget du ministère de l'intérieur. La commission, animée toujours du même esprit de juste hostilité envers le budget, a proposé une réduction de 200,000 sur les fonds alloués aux réfugiés politiques.

En dehors de l'hospitalité et de la sympathie du Peuple français, qui ne se sont jamais démenties à l'égard des victimes du despotisme, il est équitable que la France vienne au secours de ceux qui jadis ont versé leur sang pour sa gloire, et qui aujourd'hui encore se dévouent et combattent pour les mêmes principes que le Peuple, après les avoir rachetés de son sang, soutient de ses dernières forces pour la dignité et le bonheur de sa patrie.

N'oublions pas que ce sont ces travailleurs infatigables qui, quoi qu'en dise M. Thiers, rendent à l'heure qu'il est impossible toute coalition contre la République. Certes, sans les patriotes polonais, sans les démocrates allemands, la sainte-alliance, en vertu des traités *détestés* mais respectés en même temps par M. Thiers, ne demanderait pas mieux que de confier le rétablissement de l'ordre dans Paris aux Cosaques et aux Pandours.

Mais, heurement pour la République, quoique malheureusement sans doute pour la réaction royaliste, les gouvernements du nord ont trop à faire avec leurs propres sujets pour songer à une invasion, et ils savent parfaitement que du jour où les trois monarques voudraient, à l'instar de leurs prédécesseurs, se diriger vers la France, la voie du retour leur serait à jamais fermée, et que trois bûchers, pareils à celui du 24 Février à la place de la Bastille, s'élèveraient simultanément dans les métropoles de l'Allemagne et de la Russie.

D'un autre côté, que le gouvernement ne s'y trompe pas; ces subsides pèsent plus à ceux qui les reçoivent qu'à ceux qui les donnent; certes il faut être réduit à la dernière misère pour aller demander secours à cette politique qui, depuis trente-quatre ans, laisse égorger tant de Peuples, qui, aujourd'hui encore, assistant l'arme au bras au massacre de l'Italie, comme en 1848 elle assistait au bombardement de Messine, fait durement expier aux malheureux cette obole que les restes de sa conscience l'empêchent de leur refuser.

Quelle valeur ont, en effet, quelques insignifiants secours accordés aux réfugiés en présence des services que la réaction a rendus aux despotes, en présence des persécutions qu'elle exerce contre les républicains espagnols ou allemands, ainsi que nous en avons eu dernièrement l'exemple dans la personne de MM. Ametler et Willich, et peut-on avoir de la reconnaissance, si le denier jeté à la misère est accompagné de paroles comme celles d'un chef de division du ministère de l'intérieur, qui, le 16 du mois passé, sollicité par quelques réfugiés autrichiens, leur reprochait d'avoir fait une révolution à Vienne, en leur disant qu'en effet l'Autriche subissait un régime despotique, mais que ce despotisme était cependant bien doux et bien supportable.

Après la révolution de Février, tous les réfugiés, encouragés par les paroles fallacieuses du citoyen Lamartine, s'apprêtaient à quitter ou bien avaient déjà abandonné la France, et aujourd'hui le chapitre des subsides n'aurait pas existé sur le budget de l'Etat, si la révolution n'avait pas été indignement trahie par ceux qui présidaient à son développement.

La Montagne, qui jusque aujourd'hui poussait avec une vigueur systématique à la réduction du budget, s'est levée cette fois-ci unanimement contre, et le projet de la commission a été rejeté à une grande majorité à laquelle MM. les ministres eux-mêmes ont jugé convenable de s'associer.

L'Assemblée, après avoir également repoussé une réduction de 115,000 fr. proposée sur les abonnements des préfectures et un autre de 40,000 fr. sur l'inspection des établissements de bienfaisance, a terminé le débat sur le budget du ministère de l'intérieur. La séance a été suspendue pour recommencer dans les bureaux le scrutin sur la nomination des vice-présidents et secrétaires, et a été levée après le vote d'un projet de loi d'intérêt local.

A demain la discussion sur le budget du ministère de l'instruction publique.

M. Gratien Arnoult, par un amendement qu'il vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, propose de rétablir au chapitre XI du budget de l'instruction publique une somme de 12,000 fr., dont la commission demande la réduction, et qui était affectée à trois chaires de littérature ancienne dans les facultés de Toulouse, de Caen, et de Strasbourg.

A l'appui de cet amendement, M. Arnoult fait quelques observations dont voici la substance :

Il est peu convenable de modifier indirectement, et par un article du budget, l'organisation de ces facultés réglée par des lois spéciales mûrement délibérées.

La faculté des lettres de Paris a trois chaires pour la littérature ancienne ; adopter la suppression proposée ne serait-ce pas établir entre elle et les trois facultés menacées une disproportion que rien ne saurait justifier ?

Cette suppression créerait, pour les facultés de Toulouse et de Caen particulièrement, un état d'infériorité relative inexplicable. La faculté de Paris a 12 chaires : huit autres facultés des départements en ont 5 chacune. Toulouse, dont la faculté est certainement la plus importante de France après celle de Paris, serait donc maltraitée au point d'être rabaissée au-dessous de celles d'Aix et de Besançon.

Toulouse et Caen n'ont point la chaire de littérature étrangère qui remplace la seconde chaire de littérature ancienne, dans les facultés qui n'en ont qu'une; on ne pourrait donc, sans une criante injustice, refuser à ces deux facultés l'établissement d'une chaire de littérature étrangère; où serait donc l'économie de la suppression demandée par la commission du budget?

Que devient-il surtout ce motif d'économie en présence de la nécessité de donner aux titulaires, qui sont des fonctionnaires inamovibles, soit un traitement de disponibilité, soit un traitement de retraite, équivalent ou à peu près à leur traitement d'activité?

M Brard, le même représentant qui, avant-hier, a signalé à l'Assemblée nationale l'admission à la retraite par MM. Dufaure et Faucher de tant de préfets qui n'y avaient aucun droit, et le rappel à leurs fonctions, par M. Faucher. de trois de ces messieurs, déclarés infirmes par leurs médecins. M. Brard, disons-nous, propose d'ajouter au budget de l'intérieur un article additionnel destiné à prévenir le retour de pareils scandales et abus.

Cet article demande notamment que, dans le cas d'infirmités, le fonctionnaire qui voudra s'en prévaloir pour suppléer à ce qui lui manquera du côté du temps d'activité pour avoir droit à une retraite, les fasse constater non plus par un seul médecin, mais par deux, docteurs en médecine, et désignés, *ad hoc*, par le préfet de leur département.

Pour plus ample garantie, on exigerait de la part des deux médecins un serment fait devant le juge de paix du canton du pétitionnaire.

Dès le 2 avril, M. Marchal (de la Meurthe) avait proposé déjà la révision de toutes les pensions accordées depuis février 1848 à tout fonctionnaire de l'ordre civil ou judiciaire, et, jusqu'à cette révision, de suspendre le paiement de ces pensions

Cette proposition a été tout naturellement renvoyée à la commission du budget.

La Commission nommée par M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, afin de préparer un projet de loi sur l'instruction primaire a terminé son travail. La Commission nommée par le même ministre pour préparer un projet de loi sur l'instruction secondaire, l'aura bientôt terminé. Le principe de la liberté d'enseignement a été accordée comme base, et M. Thiers a été beaucoup plus traitable qu'on ne le supposait. Il a eu de longues discussions avec M. de Montalembert et avec M. l'abbé Dupanloup, et il a fini par faire des concessions aux partisans déclarés de la liberté d'enseignement.

Nous recevons de M. Buchez, représentant du peuple, la lettre suivante ; nous nous empressons de faire droit à sa réclamation :

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans la liste de souscription ouverte par la réunion de la rue de Poitiers que vous avez reproduite, figure le nom de Buchez. Vous en avez conclu qu'il s'agissait de moi et avez ajouté à ce nom la qualité de représentant du peuple. Je vous prie de vouloir bien rectifier cette erreur. Je ne fais point partie de la réunion de la rue de Poitiers, et je n'ai pris part à aucun de ses actes.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» BUCHEZ.
» Représentant du Peuple.

» Paris, le 4 avril 1849 »

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

Le *National* écrit un article qui apprécie à leur juste valeur les raisons apportées à la tribune par M. Faucher, pour défendre sa politique philippiste. Nous extrayons une partie de cet article.

« M. Léon Faucher a professé, à la tribune, des doctrines politiques si exorbitantes, si insensée, que le doute est permis à ce sujet. Mais si le ministère persistait dans la voie déplorable où il s'est engagé, s'il faisait mépris du vote de l'Assemblée, nous esperons qu'elle ne faillirait pas devant pareille insolence, et qu'elle saurait trouver des moyens, si durs qu'ils pussent être, pour mettre à néant les prétentions de ces pygmées qui se croient des géants parce que le mépris public n'a pas encore mis le pied sur eux. »

La *Vraie République* réclame en faveur de la liberté des électeurs. Voici comment elle termine son article dans lequel se trouvent émises les idées les plus libérales :

« Si donc le peuple était laissé, sans contrainte et sans ruse, à la libre appréciation des hommes et des idées, il distinguerait facilement, pour les porter a la représentation nationale, les travailleurs ses frères qui veulent sincèrement l'accomplissement de la révolution sociale par les institutions populaires.

» Les hommes qui administrent la France connaissent bien cette situation des feits et des esprits ; c'est pour cela qu'ils ne veulent pas la *liberté*, excepté pour eux et pour la majorité modérée. »

La *Démocratie pacifique* commence un article par ces mots : Charité bien ordonnée... les points signifient sans doute qu'on peut compléter la phrase. Nous croyons qu'on peut la terminer ainsi : *commence par une sottise*. La *Démocratie* a beau dire et beau faire, on ne donne pas à ses ennemis des armes pour se faire battre, et nous ne pouvons voir dans son adhésion à la rue de Poitiers qu'une pusillanimité et un oubli de principe sans exemple jusqu'ici. Tout son article sent la gêne, et sa justification est présentée sur un ton lourd qui veut être plaisant. La *Démocratie* ne pourra de longtemps se laver de cette tache.

Le *Temps* nous trace le portrait suivant du ministre de l'intérieur.

« Décidément, M. Léon Faucher ne peut plus paraître à la tribune sans soulever les murmures de toutes l'Assemblée. M. Léon Facher ne peut dire un mot qui ne soit une provocation aux partis ou une insulte au droit et à la liberté. Et parce que les cris : *A l'ordre* ! partent de tous les points de la salle, M. Faucher s'écrie avec une violence ridicule : « Comment ! on la sse parler M. Ledru-Rollin, et je ne puis dre un mot sans qu'on m'interrompe, MOI MINISTRE. » Ce mot est tout l'homme : le pouvoir a exalté son orgueil jusqu'à lui donner le vertige. »

La *Presse* reprend le fameux discours de M. Thiers, pour le combattre. Voici ce qu'elle en dit :

« Et de telles contradictions s'appellent un discours! Et un tel discoureur s'intitule un homme d'Etat! Tel discours, telle conduitte. Aussi ne doit-on pas s'étonner que la France qui a eu M. Thiers pendant huit ans pour ministre et deux fois avec le titre de président du conseil, soit à la fois sans richesse, sans gloire, sans passé, sans avenir, sans politique.

« De ces contradictions si flagrantes tirons au moins un enseignement! Qu'elles nous servent à prouver qu'il n'y a pas de système mixte entre la paix et la guerre. »

La *Presse*, dans un article sur l'Italie, nous donne une preuve nouvelle de sa politique à double entente ; tantôt elle loue les soldats piémontais de leur courage, tantôt elle dit qu'ils ne veulent plus faire la guerre. On le voit, la politique change selon les circonstances.

L'*Assemblée nationale* se refuse toujours à reconnaître la nécessité fatale qui pousse les Peuples vers un seul but, l'émancipation, la solidarité. Voici ce que dit ce journal :

« Tout ce qui arrive de révolutionnaire en Europe résulte d'une unique direction ; c'est un complot contre la civilisation, qui partout a échoué ; car à Paris nulle sédition n'est venue troubler la confiance générale ; le Piémont vient d'essayer la bataille, et Dieu sait ce qui en est résulté ! A Paris, la République rouge a été vaincue, il ne reste maintenant plus que la Sicile qui lève l'étard de la révolte et refuse d'accepter les médiations. »

Le *Constitutionnel* se lamente, au nom de M. Changarnier. Il paraît que son amour pour la constitution ne va pas jusqu'à vouloir faire respecter la loi quand il s'agit de ses amis.

Journaux des Départements.

L'*Impartial du Nord* apprécie ainsi notre position en face de l'Italie :

« L'assemblée nationale commence à envisager la question de l'Italie sous son point de vue véritable ; mais elle n'osera pas la trancher étant arrivée aux dernières limites de son mandat. C'est au président de la République de choisir entre la faiblesse honteuse d'une paix achetée à tout prix ou l'intervention forte et énergique par les armes, en déclarant par un manifeste parfaitement motivé quels sont les vœux et les intentions de la jeune République française. Il ne peut attendre, pour consulter la France, la constitution de la nouvelle assemblée ; les coups les plus mortels seront portés avant cela. C'est donc à lui de prendre une initiative. »

Voilà l'appréciation que fait de M. Faucher la *Constitution* du Loiret.

« Nous connaissions déjà M. Léon Faucher. Cette rancune vivante n'avait aucune de nos sympathies. Cet ancien journaliste, avec sa morgue de parvenu, satisfaisant ses petites haines, nous paraissait parfaitement au dessous de sa mission. Nous voyons en lui l'homme le moins propre à diriger l'administration d'un pays comme la France et le plus propre à la lancer dans cette voie de tracasseries, de mesquineries, d'escarmouches misérables contre le droit, de petites campagnes contre la liberté où elle s'absorbe depuis son entrée au pouvoir. Mais nous ne soupçonnions pas que M. Léon Faucher fût aussi nul, aussi vide, aussi impuissant qu'il s'est montré hier. »

La *Démocratie de l'Ouest* commence ainsi son article sur l'int rvention :

« Ils n'ont qu'un mot à dire, et l'armée dont le sang bouillonne et afflue au cœur, l'armée dont on retient à grand peine la fougue vaillante, va d'un bond, franchir les sommets alpins. Ils n'ont qu'un signal à donner, et notre ardente jeunesse, se levant aux cris de *vive la République !* ira, bannières déployées, prendre position en face de Radetzki. Mais ce mot, les ministres et le président ne le diront point ; mais ce signal, ils ne le donneront pas, car ils ont juré de faire de la grande nation la prostituée de tous les rois. »

Voici quelques passages du discours qu'a prononcé M. Félix Pyat dans le banquet des délégués du Luxembourg :

AUX SOLDATS !

A l'armée nouvelle, à l'armée républicaine (applaudissements), à cette armée qui n'est plus à un seul homme, mais à tous, qui n'est pas au roi, mais au Peuple (bravos), qui n'est plus l'armée de la force, mais l'armée du droit, qui n'est plus l'armée de la conquête, mais l'armée de la liberté ! (Bravo ! bravo !) A l'armée de la France ! (Applaudissements répétés.) Car la France est le droit vivant, la liberté militante ; toutes ses grandes guerres en font foi, depuis les croisades jusqu'à la Révolution. Toutes ont eu pour cause un principe général, généreux, les deux mots se ressemblent (très-bien !), une idée de progrès qui a passionné les masses et profité au monde ; toutes ont fait un pas, une étape dans la longue route de la France vers la République. (Applaudissements.)

Et maintenant que le but est atteint et marqué de notre sang, l'armée seule voudrait-elle retourner en arrière?.... Peut-elle même hésiter entre le présent et le passé, entre la République et la royauté ? (Non ! non !) Qu'est-ce donc que la République? c'est le gouvernement du Peuple. Qu'est-ce l'armée? c'est le Peuple armé. (Très bien ! très bien !) C'est la partie la plus jeune, la plus forte du Peuple, sortie de son sein pour y rentrer. (Oui ! oui ! bravo !) Le soldat est l'ouvrier de la guerre comme l'ouvrier est le soldat de la paix. (Vifs applaudissaments.) Même origine, même fin, même sentiment, même intérêt. Non ! non ! l'armée n'oubliera pas qu'elle est fille du Peuple, le Peuple même ! (Bravo !) Elle n'oubliera pas qu'elle quitte tour à tour l'outil pour l'arme et l'arme pour l'outil. (Applaudissements.) Elle n'oubliera pas que les trois couleurs contiennent le bleu, cette couleur du travail, et

---

flammes d'un incendie ; les mahométans se réunirent par bandes, et faisant retentir l'air d'horribles imprécations, ils s'avancèrent pour démolir le bâtiment sacré dont la construction avait coûté à mon grand-père une somme énorme. Pendant vingt jours ils se livrèrent avec furie à cette œuvre de destruction. Les murailles étaient solidement bâties, mais elles s'écroulèrent sous les marteaux de ces fanatiques. On eût dit, à les voir, un troupeau de bœufs enragés, car ils croient communément *que toute église chrétienne est bâtie sur la tête de Mahomet, que chaque pierre qu'on y ajoute est un nouveau poids qui presse le front du grand prophète.*

Mon grand-père, mon père, et les chrétiens les plus influents de la ville furent mis en prison, chargés de chaînes, et condamnés à recevoir la bastonnade tous les jours. On ne leur laissa que l'alternative d'embrasser l'islamisme ou de périr d'une mort cruelle et ignominieuse : mais sans se laisser effrayer par la crainte des traitements cruels que leur préparait le fanatisme des Turcs, ils refusèrent tous de renoncer à la foi dans laquelle ils étaient nés, dans laquelle ils avaient été élevés, dans laquelle enfin, avec la grâce du Très-Haut, ils étaient déterminés à mourir, quoique persuadés que leurs persécuteurs prolongeraient autant que possible leur douloureuse agonie.

Quant à moi, je ne pus modérer ma joie en entrevoyant le martyre que j'espérais partager avec mes parents. Ni gémissement, ni lamentation, ni soupir ne sortirent de mes lèvres ; mon cœur était plein d'ardeur, de sainte ferveur, de pieuse espérance. Je réunis mes amis autour de moi, les invitant à unir leurs voix à la mienne pour des cantiques d'actions de grâce. Je sortis vêtue de ma robe de fête et criant à haute voix :

« Aujourd'hui je verrai la face de mon Seigneur ! que sont
» tous les trésors de l'univers? Ils ressemblent à la poussière
« que le vent soulève de terre et qu'il disperse en tourbil-
» lons dans le désert. Imitons le courage des bienheureux
» martyrs, et aujourd'hui nous obtiendrons au prix de notre
» sang les trésors éternels du ciel ! »

Mais je fus encore trompée dans mes espérances. Le désir de l'or était plus fort dans le cœur de nos persécutions que la soif de sang. Mon grand-père, mon père, mes oncles, leurs parents et amis sortirent enfin de prison, en payant une somme qui équivalait à leur ruine complète, de telle sorte que mon père fut obligé de vendre ses terres, ses moulins, ses fabriques, ses chameaux, ses chevaux, ses maisons, de se défaite de son or et de ses bijoux, en un mot, de presque tout ce qu'il possédait, jusqu'à ce que de son opulence il se trouva réduit presque à la condition de mendiant,

Loin de se laisser abattre par de si cruels revers, mon père ne fut pas plus tôt remis des cruelles blessures faites par la bastonnade, que, plein de confiance en Dieu, il partit pour Bagdad, accompagné de toute la famille. En arrivant dans cette ville, il nous plaça ma mère et moi dans une maison qui lui appartenait, non loin de celle où j'avais passé les heureux jours de mon enfance. Il se rendit ensuite à Bagdad où il avait des amis, dans l'espoir de refaire sa fortune par son industrie et sa persévérance.

ANDRÉ CALAY.

(*La suite au prochain numéro*)

LES RÊVEURS.

Fable.

Dans un coin retiré de notre beau pays.
Eloigné des humains et de leurs noirs soucis,
Il existe un hameau ; bâti sur la colline,
Sur un fond de verdure à l'œil il se dessine
Comme une rose blanche au milieu d'un pré vert.
C'est l'oasis charmant perdu dans le désert ;
Car si vous franchissez sa trop étroite enceinte,
Le cœur se serrera d'une lugubre étreinte.
La rivière, au village, est calme dans son cours ;
Plus loin, c'est torrent qui déborde toujours.
L'air si doux qu'on respire en cet endroit fertile
A deux pas est mortel pour l'homme trop débile.
Les champs qui, deux fois l'an, se couvrent de mois- [sons,
Loin de ce cher réduit demeurent inféconds.
Enfin, dans le village et sur son territoire,
L'homme a sur l'élément remporté la victoire,
Tandis qu'aux alentours le climat rigoureux
Sans obstacles étend ses ravages affreux.
Longtemps ce petit bourg fut semblable à la plaine :
Ses habitans vivaient et mouraient à la peine.
Un soir, à leur foyer malsain et délabré,
Un étranger s'assit. On le disait timbré ;
Car il ne causait pas comme un penseur vulgaire,
Soutenant que chacun de tous est solidaire ;
Qu'en nous unissant tous, par un commun effort,
Nous pouvions détourner de nous le mauvais sort.
Contre lui s'acharnait l'aveugle multitude
Qui s'accroupit, végète au sein de l'habitude.
» — C'est un fou ! disait-elle ; il ne faut rien changer
» A l'ordre où nous vivons sans un grave danger.
» C'est un rêveur méchant. Le mal est nécessaire.
» Que serait la vertu, sans lui, sur cette terre ?
» L'homme est né malheureux, il est fait pour souffrir ;
» Comme il est né chétif, de même il doit périr ! »

. . . .

Plus sages, quelques-uns écoutaient ses maximes
Et ses réflexions, les trouvaient légitimes
De l'idée à l'usage il n'existe qu'un pas,
Ce pas, il fut franchi. Passant outre aux débats,
Les jeunes gens du lieu suivirent sa parole,
Laissant aux endurcis leur culte et leur idole.
En deux ou trois saisons le sol changea d'aspect ;
L'église s'élevait où fut l'étang infect ;
Les arbres reprenant leur active croissance
Ombrageaient désormais de leur magnificence
La maison remplaçant le ténébreux séjour
Où s'étiolait vivant le pauvre sans beau jour.
Le torrent divisé par rigoles fleuries
Allait fertiliser les fécondes prairies ;
Content, le paysan passait sur le sentier
Où fleurit l'aubépin, l'épineux églantier,
Car il avait comblé les ornières profondes
Que fréquentaient jadis les animaux immondes.
Par un commun labeur, un travail incessant,
Le villageois vainquit le mal rétif, puissant.
Les vieillards de l'endroit moururent avant l'heure
Qui devait embellir la terre, leur demeure,
Aussi finirent-ils, marchant à reculons,
En maudissant l'auteur des révolutions
Dont ils n'avaient pu voir que la naissante aurore,
N'espérant plus en rien et doutant plus encore.

. . . .

Cette histoire est la nôtre : il faut y bien songer,
Plus d'un est parmi nous pareil à l'étranger.
Capable, comme lui, de plus d'un phénomène,
L'homme s'agite ici, et toujours Dieu le mène.
Il sème en ce moment, plus tard est la moisson.
Ne l'oublions jamais, marchons à l'unisson ;
Libres et forts, montons au temple du Progrès.
N'écoutons aujourd'hui du passé les regrets
Que pour les comparer à l'avenir immense,
De ce passé vieilli naîtra l'expérience,
Semblables à ces fleurs, à ces fruits savoureux
Aux ruines s'appuyant par leurs jets vigoureux !

VICTOR HÉRAULT.

Le 1er avril 1849.

SPECTACLES DU 5 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
ITALIENS. —
THATRE-FRANÇAIS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégries.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. —
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
VAUDEVILLE. — Le deuxième Numéro de la Foire aux Idées, la Poésie, Feu d'artifice, le Protégé.
VARIÉTÉS. — Paix du Ménage, l'Habit vert, Gentil-Bernard, Gamin de Paris.
GYMNASE-DRAMATIQUE. — Rochegune. Danse des Ecus, Gardée à vue, Rorace.
THÉATRE DE LA MONTANSIER. — La Cornemuse, le Curé de Pomponne, Si Jeunesse savait.
PORTE-SAINT-MARTIN. —
AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
CIRQUE. — Murat.
GAITÉ. — Le comte de Sainte-Hélène.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Père, le Troupier, le Mirliton, Fontenay.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Le duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Famille Lambert.
THÉATRE CHOISEUL. — Les Fils du Rempailleur, Bureau d'Omnibus, les Tableaux fondants, Intermèdes, les Saltimques, les Clowns anglais.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'Amour, la Californie.
CASINO DES ARTS (boulevard Montmartre, 12). — Tous les soirs, concert vocal et instrumental. — Prix d'entrée : 1 fr. et 2 fr.
DIORAMA. (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

qu'elle porte un morceau de la blouse dans son drapeau! (Plusieurs salves d'applaudissements. — Grande sensation.)

Elle n'oubliera pas non plus que, pendant quatorze siècles de monarchie, le Peuple, aussi vaillant autrefois qu'aujourd'hui, ce Peuple, si fertile en héros, n'a pourtant compté que deux généraux dans l'armée royale, deux seulement : Fabert et Chevert; et qu'en trois ans de République il en a vu surgir les Hoche, les Marceau, les Klébert, les Desaix, les Jourdan et tant d'autres qu'on ne peut pas plus compter que les étoiles, et qu'on en ferait une armée de généraux. (Applaudissements énergiques et longtemps répétés.)

Non, soldats de la France, vous n'oublierez pas que vos vrais amis sont les vrais républicains (oui ! oui !); que vos ennemis à vous, hommes de la patrie et de l'honneur, sont les traîtres et les lâches, ces honnêtes modérés qu'on veut vous faire défendre quand même ! (C'est vrai ! c'est vrai !) les hommes de privilége et d'aristocratie, les grands seigneurs du parchemin ou du billon. (Bravo ! bravo !) Les uns, les nobles de race, les pur-sang, les fils des preux, ils ont combattu avec l'étranger contre vous (oui ! oui !—Mouvement); ils ont assassiné vos chefs, ceux qui ont porté si haut la gloire du nom français : Ney, Brune, Ramel, Lagarde, Labédoyère, Duvernet, les jumeaux de la Réole, Berton et Borie, généraux et sergents (Profonde sensation); ils ont cloué sur un rocher le plus glorieux de tous comme un voleur de couronne (Sensation prolongée. — Cris : Bravo !) ! Et pendant que vous brûliez vos drapeaux, et que vous en buviez les cendres pour n'en rien laisser à l'ennemi, ils vous faisaient un crime de votre vertu même, et vous appelaient les brigands de la Loire ! (Nouveau mouvement.)

Les autres, les barons de l'usure, les marquis de l'agio, les nobles du *cinq* et du *trois* (rires) vous appelaient *Chauvins* : le ridicule après l'outrage ! raillant, méprisant ainsi tout ce qui n'est pas l'argent et l'or, n'ayant de sacré que leur sac d'écus, n'ayant de patrie que la Bourse... (Oui ! oui ! — Applaudissements.) et ne connaissant que la rente, ce thermomètre de la honte et du malheur publics qui hausse quand la France baisse et qui montait quand vous tombiez à Waterloo. (Profonde sensation ! — Applaudissements frénétiques. — Longue interruption.)

La République, au contraire, vous criait alors par la voix de son poète : *Honneur aux enfants de la France !* (Acclamations.) Oui, honneur, honneur à ces *Chauvins* qui défendaient l'idée, à *ces brigands* qui défendaient le droit ! (Bravo ! bravo !) Honneur à ces quatorze légions d'apôtres qui prêchaient aux rois l'évangile des Peuples avec la grande voix du canon ! (Applaudissements.) Honneur à ces enfants du Peuple, à ces enfants de Dieu qui vivaient et mouraient pour les autres, honneur aux enfants de la France ! (Nouvelles acclamations, applaudissements frénétiques.)

....

Plus d'émeutes, plus de conquêtes; la France n'a plus qu'une seule guerre à faire, la dernière, celle des Peuples contre les rois, de l'Italie contre César, de la Pologne contre le czar, du jour contre la nuit. (Explosion d'applaudissements.)

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

Le gouvernement a reçu la nouvelle que les chambres piémontaises sont dissoutes, et que la ville de Turin est tranquille.

La nouvelle de la séparation de Gênes d'avec le Piémont ne se confirme pas.

—

La diplomatie a de nouveau ouvert ses conférences dans les affaires d'Italie. Les notes du cabinet de Londres ont été communiquées aux représentants de toutes les puissances étrangères. M. l'abbé Gioberti est arrivé dans le même but diplomatique. Le gouvernement anglais propose l'organisation nouvelle de toute l'Italie, en la constituant en une fédération italienne. Le gouvernement français paraît être d'accord sur cette question, et on nous assure que l'Autriche elle-même n'est pas éloignée d'y adhérer, mais sous certaines réserves de son droit. Cette question préoccupe beaucoup tous les esprits.

—

C'est par erreur que nous avons anoncé dans notre numéro d'hier que l'Assemblée nationale a réduit le traitement du général Changarnier à 30 mille fr. Sur la proposition de M. de Ludre, ce traitement a été totalement supprimé. Nous apprenons que quelques officiers des légions connues à Paris ont pris l'initiative d'ouvrir une souscription dite *nationale* pour compléter 50,000 fr., si justement supprimés du double traitement de ce général. Ces officiers proposent que chaque compagnie dans toutes les légions s'impose le paiement mensuel de la somme de 10 fr.

—

M. Millevoye, fils de notre illustre poète, a été attaché au parquet de la Cour de Bourges comme premier avocat-général par le gouvernement provisoire. Cette haute magistrature lui avait été conférée pour récompenser à la fois en lui le démocrate sincère et le magistrat déjà connu par un caractère des plus honorables et un talent de premier ordre.

Il était tout naturel que M. Barrot ne supportât pas très patiemment au parquet de la Cour de Bourges un magistrat qui au tort d'avoir été nommé par le gouvernement provisoire en joignait un plus irrémissible encore, celui de s'y être fait aimer de tout le monde, tout en restant attaché à ses principes. Le premier acte du ministère actuel avait été la disgrâce de M. Planet, préfet républicain et son remplacement à cette même préfecture par le beau-frère de l'austère président du conseil, le même M. Meunier dont il été question à la tribune de l'Assemblée nationale; M. Millevoye fut donc toléré, et sa destitution ajournée jusqu'à ce qu'on trouvât un prétexte spécieux pour la prononcer. Une conversation particulière, une appréciation intime émise dans un salon sur M. de Goyon, l'un des témoins près la haute-cour de Bourges, a suffi au ministère pour assouvir ses rancunes.

On s'en souvient, M. Goyon fut chargé le 15 mai de la garde du citoyen Sobrier. Il plaça son prisonnier pendant vingt-quatre heures entre deux soldats. Malgré ses dénégations, M. Goyon fut forcé de convenir qu'il avait donné à ces derniers pour consignede tenir de chaque côté du front de Sobrier un pistolet chargé et armé, et de lui faire sauter la cervelle au premier mouvement du dehors.

M. Millevoye a eu le mauvais goût de trouver cette consigne blâmable, et de pousser les choses jusqu'à dire à une dame, épouse d'un gros capitaliste de Bourges, que cet ordre ne lui paraissait pas digne d'un colonel français. Aussitôt le télégraphe a porté cet atroce propos à la connaissance du ministre Faucher qui en a saisi le conseil, et, avant-hier, nous avons lu ce qui suit dans le *Moniteur* : « M. Millevoye est révoqué de ses fonctions de premier avocat général près la cour d'appel de Bourges. »

Le ministère ne s'en est pas tenu là et il continue de faire peser sur le département du Cher son système d'intimidation électorale.

Un des citoyens les plus honorables du canton du Châtelet, connu par ses antécédents républicains, M. Bergeron. avait été nommé juge de paix aussi par le gouvernement provisoire. Nous trouvons sa révocation dans le *Moniteur* d'aujourd'hui, ainsi que son remplacement par M. le vicomte Petit-Jean *de* Maransanges.

Le *Moniteur* ne nous donne pas les motifs de la faveur faite à M. le vicomte. Toutefois, en cherchant bien, nous trouvons : 1° Que M. Petit-Jean a eu le bonheur d'être placé par le sort parmi les jurés de la haute cour de justice; 2° d'avoir été récusé pour cause de suspicion légitime par les accusés; 3° enfin, d'être, nous assure-t-on, le correspondant du comité électoral de la rue de Poitiers.

—

M. l'abbé Fayet, évêque d'Orléans et représentant du peuple, est mort ce matin du choléra. — Un autre représentant, M. Hamard, a pareillement aujourd'hui succombé de la même maladie épidémique. On nous assure que deux autres représentants, MM. Breymond et Teulon sont très dangereusement atteints.

—

On nous informe que, par suite de la démission de M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle*, et qui, conjointement avec M. Ferdinand Barrot, accepte une collaboration dans le *Courrier français*, M. Perrée, directeur et principal propriétaire du *Siècle*, a eu une conférence avec M. Armand-Marrast. L'ancien directeur du *National* doit, dit-on, être nommé rédacteur en chef du *Siècle*.

Le journal l'*Ere nouvelle* est acheté par M. de Larochejaquelein, qui désigne comme rédacteur en chef M. Arthur de Gueronnière, ancien rédacteur du *Bien public*, et passé dernièrement à la rédaction du journal la *Presse*.

—

Sur la foi du *Moniteur du soir* d'hier, nous avons publié que le roi Charles-Albert est arrivé à Paris. C'est une erreur; nous pouvons même déclarer que Charles-Albert désire fixer sa résidence en Espagne ou en Portugal, et l'*Echo du Midi*, journal de Montpellier, nous annonce que l'ex-roi de Piémont a traversé cette ville jeudi dernier pour se rendre à Pau.

ITALIE.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE LA *Tribune des Peuples*.

Turin, 31 mars.

Voici des nouvelles toujours plus positives sur les derniers évènements. Les horreurs commises par nos soldats dans tout le pays entre Novare et Bielia sont incroyables; les méfaits, dont on avait eu de tristes préludes arrivèrent à leur comble après la défaite du 23. Le ministre Cadosna a été assailli par cinq soldats sur la route de Novare à peu de pas de distance du logement du roi, d'où il sortait. C'étaient cependant les mêmes hommes qui dans le cours de la campagne précédente mouraient de faim plutôt que de toucher à la moindre des choses. Cette métamorphose s'explique par la désorganisation que le parti réactionnaire a tant fait pour répandre dans l'armée.

Les mêmes soldats qui allaient l'année dernière au-devant des batteries sans sourciller, en criant : *Vive Charles-Albert*, avaient appris à mépriser leur idole, et bon nombre de régiments n'écoutèrent pas sa voix qui les suppliait de ne pas se déshonorer.

Le roi a été tellement frappé de ce changement, que le soir du 23 il s'arracha son uniforme et le foula aux pieds devant un grand nombre de personnes, les mêmes qui assistèrent à l'acte d'abdication. La facilité avec laquelle le parti obscurantiste a pu réussir, n'étonnera personne qui connaisse les paysans Piémontais.

C'est en vain qu'on chercherait à sauver la réputation de Romarino. Il était chargé de défendre la Cava et le Gravellone avec sa division qu'il devait tenir compacte. Au lieu de cela, il ne laissa devant Gravellone qu'une demi-compagnie de tirailleurs, et dissémina le reste en petits détachements, à deux et trois milles de distance les uns des autres. Il avait partagé son infanterie entre Vogiera, Casteggio et Casatisma. Aux tirailleurs il avait donné ordre de passer le Pô à l'approche des Autrichiens, et de se borner à couper le pont. Mais il ne fut pas obéi, et les tirailleurs, soutenus par quelques bataillons lombards du 21e, opposèrent à 8,000 Autrichiens une résistance énergique, firent quelques prisonniers, s'emparèrent d'un convoi de munitions et de 80 mille livres en argent.

La défection de Romarino fut la cause principale du désastre de Morlara, où les Autrichiens tombèrent tellement à l'improviste que le duc de Savoie dut se sauver par une croisée.

La culpabilité de Romarino se révèle non moins clairement par un autre fait : Invité a se rendre au quartier-général, il ne le fit pas ; il a été vu à Trino le jour avant que les Autrichiens y entrassent, et de là il se rendit à Arona accompagné de ses deux aides-de-camp. Son intention était évidemment de gagner la Suisse.

Malgré cette défection et la désorganisation qu'on eut à déplorer, la journée de Novare n'est pas aussi honteuse pour les armes piémontaises qu'on voudrait le faire croire.

L'effectif des combattans italiens autour de Novare ne dépassait pas 40,000 hommes. Les Autrichiens, d'après le bulletin même de Radetzki, avaient passé le Tessin au nombre de 63,000, et reçurent le jour même de la bataille des renforts de troupes fraîches de la Lombardie. A Novare ils n'avaient donc pas moins de 60,000 hommes et 180 pièces d'artillerie.

Malgré cette supériorité, nos soldats soutinrent vigoureusement l'attaque pendant six heures et jusqu'à 4 heures de l'après-midi nous avions le dessus, et ce ne fut qu'après avoir renouvelé leur ligne qu'ils purent nous faire replier.

De l'aveu d'officiers autrichiens, leurs pertes en morts et blessés s'élèvent à 9,000 hommes, et nous n'avons perdu qu'un tiers de ce nombre.

Nous venons d'apprendre qu'un corps d'armée autrichien s'achemine à marches forcées vers la Toscane.

Piémont. — Les journaux de Turin, du 31 mars, contiennent un décret du lieutenant général du royaume, ordonnant l'ouverture d'un emprunt volontaire en faveur des finances de l'Etat.

A cet effet, le ministre est autorisé à émettre des obligations d'Etat au porteur de la valeur nominale de 1,000 fr., ainsi que des titres de rente 5 0|0 rachetables, pour autant qu'il pourra lui en être demandé jusqu'au 15 avril inclusivement.

L'émission des obligations ne pourra pas dépasser la somme de 30 millions de francs, et aux souscripteurs des premiers 10 millions des primes sont allouées pour une somme complémentaire de 138 mille francs.

Nous doutons que dans l'état actuel des choses cette mesure puisse produire un résultat quelconque. Ces mêmes journaux ne font aucune mention du résultat de la démarche faite auprès de Radetzki pour obtenir une modification des conditions de l'armistice.

Gênes, *29 mars*. — Hier matin, après des démonstrations extrêmement imposantes, les autorités ont consenti à confier à la garde nationale les deux forts qui dominent la ville, le Begato et le Sperone.

Aussitôt que la permission fut accordée, l'artillerie nationale, accompagnée d'une compagnie de gardes nationaux de ligne, occupa les deux forteresses.

30 mars.—Hier, une foule nombreuse se porta sur la place de l'Hôtel-de-Ville en demandant des armes.

Une députation de la garde nationale alla vers les autorités municipales afin d'appuyer la demande du Peuple.

Il fut répondu que le général de la garde civique, d'accord avec la municipalité, allait procéder sans délai à l'augmentation de la garde nationale, et qu'on distribuerait autant de fusils qu'on le jugerait convenable.

Cette réponse, ayant semblé dilatoire, ne satisfit point le Peuple, mais le commandant Avezzano s'étant montré, la foule se dispersa tranquillement.

La garde nationale, convoquée extraordinairement le soir, accourut très nombreuse et stationna sur les places fort avant dans la nuit. Le maire et le général parcoururent les rangs en répétant qu'ils se convriraient d'une honte éternelle en acceptant les conditions honteuses de l'armistice, et recommandèrent l'union et la discipline.

Gênes saura conserver cette attitude admirable qui la constitue un des remparts les plus solides de la liberté.

(*Corriere Mercantile.*)

—Aujourd'hui dans l'après-midi on lisait avec étonnement, affichée dans la ville, la protestation suivante émanée du consul anglais. Nous ne pouvons nous empêcher de réclamer contre l'expression de désordres dont se sert ce consul. Il n'y a pas de désordres à Gênes; l'universalité des citoyens, légalement représentée par la municipalité et la garde nationale, discute tranquillement et mûrement ses intérêts dans le même sens que les députés du parlement national.

« Avis. — Les désordres qui se manifestent à Gênes font penser qu'on pourrait vouloir renverser l'ordre de choses qui règne dans les Etats de S. M. le roi de Sardaigne et compromettre les biens et la sûreté des citoyens anglais; en conséquence je crois devoir protester solennellement contre tout acte qui pourrait amener de terribles conséquences et déclarer que, le cas échéant, les forces anglaises ancrées dans le port prendraient toutes les mesures propres à protéger lesdits sujets anglais.

» T. YEATS BROWN,

» Consul de S. M. britannique.

» Gênes, 29 mars 1849. » (*Corriere.*)

Florence, 28 mars. — L'Assemblée constituante toscane s'est réunie au comité secret hier au soir à 10 heures.

Il s'agissait de pourvoir aux moyens à employer pour sauver la patrie en danger.

Après une discussion longue et agitée, il fut résolu de concentrer tous les pouvoirs dans les mains d'un seul homme.

A 3 heures du matin les attributions du pouvoir exécutif furent concentrées entre les mains de François-Dominique Guerrazsi avec des pouvoirs extraordinaires pour tout ce qui regarde la defense et la guerre. (*Il Nazionale.*)

— La *Gazette de Milan*, du 29 mars, annonce que le feld-maréchal comte Radetzki a rétabli les communications postales entre le royaume Lombardo-Vénitien et le Piemont. En conséquence, les malle-postes pour Arona et Novare et le service de courriers pour Gênes sont rétablis sur le même pied qu'auparavant.

— Une correspondance de Milan annonce que quelques corps de troupes impériales sont déjà rentrés dans cette ville. Les impérialistes sont retournés le 29 à Varèse, et l'on dit que le 30 ils ont dû se retirer à Côme.

(*Gazette du Tessin.*)

— Le comte de Wimpfen, gouverneur militaire de Milan, ayant été informé que des étrangers s'étaient introduits dans la ville pour y exciter des désordres, et voulant assurer la tranquillité des habitants paisibles, vient d'enjoindre à tous les étrangers qui ne sont pas munis de passeports en règle ou retenus par des motifs légitimes, de partir sur-le-champ, sous peine d'être arrêtés à partir du lendemain et d'être transférés dans tel lieu qu'il plaira au feld-maréchal de désigner. — Milan, 29 mars 1849. — Signé : Comte Wimpfen.

(*Gazette de Milan.*)

Parme, 26 mars.—Il y a eu en ville quelques démonstrations contre des personnes citées comme étant les partisans des Autrichiens. La garde nationale, afin de prevenir de plus grands malheurs, a conduit ces personnes a la citadelle, ce sont le marquis Diofebo, Soragna, le baron général Ferrari, le baron Soldati, le conseiller Onesti, le contrôleur Facini. Le commissaire royal sarde, Plezza, a déclaré que tous paiements de contributions forcés, ailleurs que dans les caisses du gouvernement sarde, seraient réputés nuls et non avenus. (*Concordia de Turin*, du 31).

Les lettres de Palerme s'accordent toutes sur ce point que l'enthousiasme du Peuple dépasse toute idée; elles ajoutent que 60,000 personnes sont venues de la campagne pour travailler aux tranchées et aux fortifications. Combien de temps cet enthousiasme durera-t-il? Jusqu'à quel point est-il sincère? Je ne puis résoudre en ce moment ces questions: mais je sais qu'il y a un parti très fort pour le roi, même parmi ceux qui crient contre lui.

Je crois que le gouvernement du roi a résolu de ne pas reprendre l'offensive avant que les ministres et les amiraux n'aient déclaré que leur mission est terminée.

Le roi sera alors dans la même position qu'au 8 septembre, quand les deux amiraux ont concerté son mode d'action, avec cette différence, humiliante toutefois, que tandis que, à cette époque, toute l'île, frappée de terreur par suite de la chûte de Messine, aurait fait sa soumission sans coup férir. Ses troupes seront obligées de verser des flots de sang avant que l'île puisse être ramenée au devoir.

Rome, 25 *mars*. — ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — *Séance du 24 mars*. — Le député Andrini entre dans des développemens sur la situation, qui réclame bien des améliorations.

« *Sterbini*.—Oui, de grands sacrifices sont nécessaires. Nous sommes menacés de la guerre. Des nouvelles arrivées ce matin de la frontière du royaume de Naples annoncent que Zucchi, avec une petite armée, marche contre la République. Cette nouvelle peut ne pas être vraie, mais il y faut penser sérieusement. Où en est l'emprunt forcé ? Il faudrait au plus tôt régler les contributions de chaque famille; il faut venir en aide à la République dans ce moment suprême. Je demande que tout employé du gouvernement, outre ses vingt écus de contribution, abandonne la moitié de son traitement. (Applaudissemens dans les tribunes.)

» *Rusconi*, ministre des affaires étrangères.— Le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle relativement à Zucchi. Des bulletins arrivés de Florence portent que, dans la direction de Gravellone, on entendait le bruit du canon.

» *Montecchi*.— Le comité adopte les mesures nécessitées par les circonstances.

» *Ercoloni*.— A-t-on fait quelque chose, a-t-on arrêté quelque plan pour la guerre, de concert avec le député Valerio?

» *Rusconi*. — Un comité secret serait indispensable. Au reste, les négociations ne sont pas finies.»

La séance est levée.

(*Corriere Mercantile.*)

POLOGNE.

Les insurgés qui ont été attaqués dans la nuit du 20 au 21 mars, près de Berczna, par le général Barco, sur la frontière de la Gallicie, étaient au nombre de 1,200 et se trouvaient sous le commandement du prince Woroniecki. Il y avait parmi eux beaucoup de miliciens hongrois et des chasseurs tyroliens. D'après *le Lloyd*, une partie seulement de ces insurgés, au nombre de 350, fut surprise près de Nowosietica. Le capitaine tyrolien Preiszel, un prêtre, trois officiers et une centaine de prisonniers ont été envoyés à Stryï en Gallicie. *Le Lloyd* ajoute qu'on n'a pas eu encore, le 21, des nouvelles du capitaine Sith, qui, avec deux compagnies et demie, devait appuyer cette expédition nocturne.

— On écrit des frontières de la Pologne :

« Nous tenons de bonne source qu'à la prise d'Hermanstadt beaucoup de soldats russes ont passé du côté du général Bem. Ils assuraient que le mécontentement dans l'armée était plus grand, plus général que jamais. Les Russes ne veulent pas se battre contre les Hongrois, et cela explique leur longue inactivité depuis leur entrée à Hermanstadt. »

(*Gaz. démocratique de Cologne.*)

— Un régiment de lanciers autrichiens, envoyé contre la cavalerie hongroise, a passé, selon la *Gazette de Posen*, du coté des Hongrois. Le général Dembinski, au lieu de faire sonner l'attaque, a fait jouer l'air national polonais : *La Pologne n'est pas encore perdue*. Cet air éveilla les sentiments nationaux du régiment composé de Polonais galliciens et les décida à abandonner le service de l'Autriche.

HONGRIE.

Gorgey a rompu la ligne des impériaux dans les environs de Miskolcz; il a forcé, le 23 mars, le général autrichien Ramberg à se retirer à une vingtaine de lieues jusqu'à Weitzen. Le général Ramberg commande deux brigades, celle de Goiz et de Jablonowski. Ces brigades étaient arrivées par Kaschau jusqu'à la Theiss, ou les Hongrois les avaient repoussées au-delà de Hernath. Pendant qu'on disait à Vienne qu'elles se trouvaient à Tokaï, elles étaient forcées de se retirer vers Miskolcz pour ne pas perdre leurs communications avec le corps principal de l'armée. Maintenant qu'elles sont repoussées à une trentaine de lieues, il faudra du temps avant qu'elles ne se mettent en état de reprendre leurs opérations sur la Theiss. Le général Schlick a eu le même sort. Il marchait aussi sur Tokaï, mais à peine arrivé là, il fut attaqué sur ses derrières par le même Gorgey et forcé de se retirer vers le corps du général Windischgratz. Les avantages que Gorgey a obtenus sur ces deux corps autrichiens ont rendu aux Hongrois presque toute la Haute-Hongrie. Ils peuvent maintenant appuyer leur aile droite sur les Carpathes et envoyer des secours aux assiégés de Comorn. Il n'y a qu'un nouveau corps envoyé de la Gallicie qui pourrait dans ce moment améliorer la position de l'armée autrichienne. On disait que c'est le général Hammerstein qui doit lui porter ce secours, mais il est possible que ce seront les Russes, car nous lisons dans le *Correspondant autrichien* du 29 mars les lignes suivantes :

« Un voyageur nouvellement arrivé nous assure que *les Russes sont entrés en Gallicie pour passer de là immédiatement en Hongrie.* »

— On prétendait à Pesth, le 25, que le général Duchâtel avait pris la forteresse d'Arad. Trois mille Hongrois y seraient restés morts. Des bruits différents y circulaient aussi sur Bem et Dembinski. Le premier aurait été tué, l'autre aurait perdu un bras.

— Les correspondances de la *Gazette de Cologne* parlent en général, sans en donner les détails, des deux combats dont un près de Losonez, où Gorgey aurait battu le général Schlick et l'autre près de Kun Saint-Miklosz, où les hussards auraient pris une partie de l'artillerie impériale.

AUTRICHE

Nous lisons dans le *Lloyd* du 29 mars, journal qui, comme on sait, a intérêt à répandre des bruits réactionnaires :

« Nous apprenons à l'instant qu'un courrier a apporté la nouvelle que Bem, battu complétement par les Russes, s'est jeté dans la Valachie. Cinq de ses officiers supérieurs auraient été dejà pendus. »

Le même journal annonce l'entrée de 30,000 Russes en Transylvanie.

—Le gouverneur civil et militaire de Vienne, Welden, est parti le 30 mars pour la Hongrie dans le but de diriger le bombardement de Comorn.

PRUSSE.

Berlin. — *Séance de la seconde chambre du 31 mars.* M. le *ministre de l'intérieur* a déposé un mémoire concernant l'état de siége proclamé à Posen.

M. le *président du conseil* : L'Assemblée nationale de Francfort a pris, dans ces derniers jours, des résolutions d'une importance incontestable pour la Prusse, pour l'Allemagne et la maison de Hohenzollern. Nous les connaissons par des dépêches télégraphiques, mais le gouvernement n'a pas encore reçu d'information officielle. Le gouvernement suivra la voie qui depuis longtemps est tracée et qui a été approuvée par les deux chambres. Il ne manquera pas de faire à la Chambre des ouvertures ultérieures.

L'Assemblée adopte ensuite une proposition de *M. Vinke*, ainsi conçue :

« La Chambre décide de nommer une commission chargée de présenter à S. M. une adresse qui exprimera les sentiments et les espérances de la Chambre relativement au choix du chef de l'empire allemand! »

On a procédé ensuite à la nomination de cette commission, qui a commencé le même soir ses travaux.

— On fait de grands préparatifs pour la réception des députés de Francfort. On dit que le ministère les a priés de retarder autant que possible leur arrivée à Berlin. On voudrait probablement s'entendre avec Vienne et Pétersbourg avant de répondre.

BOHÈME.

Prague, *26 mars*. — Nous avons déjà eu ici deux procès de presse intentés aux journaux depuis la publication de la loi sur la presse. Les redacteurs ont été acquittés. Maintenant on intente un procès au publiciste Bakounin pour sa proclamation aux peuples slaves, dans laquelle il les engage à abandonner le parti autrichien et à faire cause commune avec les Hongrois. Cette proclamation a été inserée dans le journal la *Lipa slovanska* qui sera aussi poursuivi.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 3 avril. — La bourse de ce jour a été animée pour les marchandises; il s'est fait beaucoup d'affaires en cotons. Les fonds sont lourds; les consolidés pour compte ont oscillé entre 92 2|4 et 92 5|8 sans pouvoir se maintenir à ce dernier taux. Peu d'affaires sur les fonds étrangers; le 5 0|0 Mexicain est tombé à 30 5|8, par suite du non paiement du dernier dividende. Tous les autres fonds restent au même taux qu'à la bourse d'hier.

La séance de la chambre des lords du 2 a été très intéressante. Lord Brougham, le facétieux vieillard, qui a prétendu l'année passée, acquérir le titre de citoyen français, sans perdre celui de pair d'Angleterre, a demandé au marquis de Lansdowne s'il était vrai que le général Chrzanowski avait été appelé au commandement de l'armée piémontaise sur la recommandation du gouvernement anglais, ayant été d'abord employé par ce gouvernement dans une mission à l'étranger.

Lord Lansdowne s'est empressé de désavouer toute participation à une nomination quelconque dans l'armée piémontaise, et les deux nobles lords se sont beaucoup divertis de la difficulté qu'ils éprouvaient à prononcer le nom du général polonais.

Lord Aberdeen a suivi son ami Brougham et a attaqué

toute la politique du gouvernement anglais, à propos de ce qu'il a appelé sa partialité pour le Piémont.

Il a ajouté que malgré cette partialité du gouvernement il n'avait jamais dans sa vie été témoin d'une si complète unanimité parmi tous les partis sur le résultat de la dernière lutte entre l'Autriche et le Piémont, et sur la punition prompte et efficace que l'ambition et la perfidie avaient reçues.

Lord Lansdowne a nié la partialité supposée du gouvernement, mais en réponse au conseil que lui donnait lord Aberdeen de ne plus faire intervenir la médiation anglaise entre l'Autriche et le Piémont, il a répondu que ceci dépendrait des circonstances et de la volonté des parties contendantes.

Lord Brougham tenait à donner le coup de pied de l'âne à la cause italienne ; aussi ajouta-t-il pour clore le débat qu'il espérait qu'on saurait sur le continent combien la victoire de Radetzki avait satisfait les sentiments et excité l'admiration de toutes les classes en Angleterre. Parmi les nobles lords il se trouva deux ou trois hommes assez publiques pour crier : Non ! non ! et oh ! oh ! à cette incartade.

Dans la séance de la chambre des communes on a continué la discussion de l'augmentation de la taxe des pauvres en Irlande. Quoique les orateurs les plus marquants aient pris part à ce débat il n'a offert qu'un intérêt médiocre après le discours de sir Robert Peel, dont nous avons donné l'analyse dans notre numéro de dimanche dernier.

La discussion a dû continuer à la séance de mardi, le débat ayant été ajourné sur la motion de M. J. O'Connel.

Irlande. — DUBLIN, 2 avril. Le discours de sir Robert Peel sur la question irlandaise fait ici la plus grande impression. On approuve assez généralement les mesures qu'il a proposées. Le *Freeman*, le seul journal qui ait eu le temps de donner une opinion sur le discours de l'homme d'état anglais, appuie le plan de sir R. Peel.

Le grand jury du comité de Cork a adressé au parlement une pétition, tendant à imposer un droit de 5 shellings sur les céréales importées de l'étranger, et d'employer le produit de ce nouveau droit, à venir en aide à la taxe des pauvres, là où elle serait excessive ou insuffisante.

Les journaux de Limerick apportent des nouvelles consolantes sur la marche décroissante du choléra. Le samedi il n'y a eu que 29 cas nouveaux, desquels cependant 21 ont été mortels.

AMÉRIQUE DU NORD.

États-Unis. — Le paquebot à vapeur *America*, capitaine Shannon, vient d'arriver le mardi à Liverpool. Les nouvelles apportées par ce vapeur ont été transmises à Londres par le télégraphe électrique, et le *Sun* d'hier soir les publie dans sa seconde édition. La correspondance américaine est datée de Halifax, le 23 mars, et de Boston, le 21, de New-York le 20, de la Nouvelle-Orléans le 16.

Les nouvelles politiques ne sont pas d'une grande importance. Il n'y a pas de nouveaux arrivages de la Californie. Le Hudson a été ouvert à la navigation le 13 du moi passé.

Le jour du départ de l'*America* le bruit s'était répandu à Boston qu'un soulèvement avait éclaté dans le Canada, mais on ajoutait peu de foi à ce bruit.

Le commerce s'annonce bien pour le printemps.

Fonds américains. Les bons du Trésor 109 3|4, le 5 0|0 pensylvanien 80 3|4.

Changes sur Londres 107 à 107 1|4 ; sur Paris 5, 35.

Demain nous comptons recevoir les journaux de New-York, que le paquebot anglais a dû apporter pour nous, et nous en donnerons d'amples extraits en tout ce qui peut intéresser nos lecteurs.

AVIS.

L'administration de la TRIBUNE DES PEUPLES fera distribuer dans quelques jours GRATUITEMENT à tous les abonnés du journal les cartes du théâtre de la guerre en Hongrie et en Italie.

Les personnes qui prendront un abonnement à partir du 1er avril recevront ces deux cartes et la collection du journal.

NOUVELLES DIVERSES.

Pour donner une idée de l'effet produit sur les émigrés italiens par les fatales nouvelles du Piémont, nous citerons le fait suivant. M. Salanti, réfugié napolitain, résidant à Londres, en lisant le compte-rendu de la défaite de Novare, est pris d'un tel accès de désespoir, qu'il court à sa toilette, se saisit d'un rasoir et se coupe la gorge. M. Salanti était le neveu de deux illustres géographes de ce nom. Il avait été forcé de quitter Naples après l'horrible journée du 15 mai, journée pendant laquelle il fut en proie à la fureur des satellites de Ferdinand II. Traqué par eux dans le palais Ricciardi, il fut traîné presque nu dans les rues, et il échappa à grande peine à la mort cruelle dont tant de patriotes furent frappés !

— Un aide-de-camp du maréchal Radetzki, envoyé par ce dernier auprès de l'archiduc Jean, pour lui donner les détails de la victoire de Novare, a raconté que, dans l'armée autrichienne, le corps qui a montré le plus de valeur et de témérité était celui sur lequel on comptait le moins. C'est un régiment recruté à Vienne et composé pour la plupart d'hommes sans aveu qu'on avait enrôlés pour les éloigner de la capitale. Après la bataille, Charles-Albert envoya le général Chrzanowski lui-même aux avant-postes autrichiens pour demander un armistice, mais le commandant répondit qu'il ne connaissait pas de général piémontais du nom de Chrzanowski. Force fut au roi d'envoyer un autre officier afin de demander une entrevue pour le lieu de laquelle Radetzki désigna son quartier-général, mais le roi fit prier le maréchal de venir aux avant-postes, ce qui lui fut accordé. Quand Radetzki y arriva avec deux de ses généraux, le jeune duc de Savoie était déjà là depuis quelques heures.

— Depuis l'apparition du choléra en France, c'est-à-dire depuis le 25 septembre jusqu'aujourd'hui, on compte 3,063 attaqués, et sur ce chiffre 1,445 sont morts. Quelques départements en sont atteints, cependant nous pouvons affirmer que l'épidémie de 1849 est une épidémie usée et qui semble tirer à sa fin. Il est certain que depuis son entrée dans les pays civilisés de l'Europe le choléra a perdu de son intensité.

—MM. de Lagrenée, représentant de la France, et le marquis de Ricci, représentant de la Sardaigne, dans les conférences qui devaient s'ouvrir à Bruxelles, et arrivés depuis hier à Paris par un train spécial, ont été reçus cet après-midi par M. le président de la République à l'Elysée-Nationale.

— Les prévenus de juin écroués à la prison militaire du Cherche-Midi sont soumis à une rigueur excessive. Il est expressément défendu à leurs parents et amis de leur porter des alimens pour suppléer à la maigre pitance qu'on leur distribue, et qui consiste en une demi-livre de pain de munition, un bouillon très-clair et un morceau de bœuf. Une femme, pour avoir passé de la charcuterie, a été privée pour huit jours de voir son mari. La sévérité de la discipline s'est toutefois adoucie en faveur de M. Charbonnier de la Guesnerie, arrêté dernièrement. Il lui est permis de se faire apporter telle nourriture qu'il lui convient, et de recevoir chaque jour des visites. Les autres détenus ne peuvent voir leurs parents que le jeudi et le dimanche.

— Le ministre des travaux publics a autorisé l'établissement, sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg, de bâtiments provisoires pour le service des voyageurs aux stations d'Epernay, de Châlons, Dormans, Port-à-Binson, Damery, Oiry et Jâlons La compagnie a passé pour ces constructions un marché de 52,200 fr. Les stations de Châlons et d'Epernay coûteront chacune 16,000 fr.

Ces ouvrages devront être achevés et mis en état de réception pour le 15 mai prochain. (*Idem.*)

— On écrit de *Tonnerre*, 27 mars :

« Après une longue incertitude sur l'achèvement possible ou non du chemin de fer de Paris à Lyon, le tronçon de Paris, et mieux de Charenton à Tonnerre, vient d'être essayé. MM. Julien Chaperon, Labouré, ingénieurs, accompagnés de quelques autres personnes, sont arrivés hier soir à cinq heures à Tonnerre, avec la première locomotive, par la voie nord, qui est entièrement achevée, aux acclamations de la foule accourue sur son passage. Elle était d'autant plus nombreuse que, par l'ingénieuse entente de l'administration du chemin et de celle de la ville, l'embarcadère a pu être établi dans ses murs mêmes et sur une de ses promenades. Les constructions n'en sont pas encore terminées, et un ou deux mois s'écouleront sans doute avant que ce tronçon puisse être livré au public. Quoi qu'il en soit, Tonnerre sera tête de chemin jusqu'à l'achèvement du second tronçon de cette dernière ville à Dijon, et les avantages qu'elle espère en tirer pour son commerce venaient encore augmenter sa joie et son bonheur. »

— Voici l'extrait d'une lettre du général Allemandi, adressée à l'*Helvétie :*

« Berne, le 29 mars 1849.

» Monsieur le Rédacteur,

» Les nouvelles exagérées qui se débitent à Berne depuis quelques jours sur les revers qu'aurait éprouvés l'armée piémontaise et sur la prétendue entrée des Autrichiens à Turin, trouvent dans le public une certaine croyance qui serait surtout APPUYÉE par mon arrivée à Berne.

« Je dois vous déclarer, Monsieur, que tous ces bruits sont dénués de fondement ou du moins fort exagérés ; qu'on ne détruit pas en un instant l'armée piémontaise composée de plus de 100 mille hommes ; et qu'en admettant même un revers momentané, ce n'est pas une raison pour désespérer de la cause italienne.

« Il y a sans doute à Berne beaucoup d'AUTRICHIENS qui désireraient voir réaliser ces sinistres prédictions, mais fort heureusement leurs désirs ne sont pas encore près de s'accomplir.

» Quant à mon arrivée à Berne, elle est entièrement étrangère aux événemens actuels de la guerre. Je n'étais point en activité de service dans l'armée sarde, lorsque dans ces derniers jours la jeunesse de Turin, jointe aux émigrés lombards, avait demandé au ministère d'être organisée et dirigée sous mes ordres dans la nouvelle campagne qui venait de commencer. Le conseil des ministres n'ayant pas adhéré à cette demande, je n'ai pu en conséquence prendre part à cette nouvelle guerre. »

— M. Chenal, préfet du Gard, vient d'interdire la représentation, sur le théâtre de Nîmes, de la tragédie d'*Egmont*, qui a été représentée, il y a deux ans, à Paris. Le préfet a adressé à l'auteur, le jour même fixé pour la 1re représentation, une lettre dont nous extrayons le passage suivant : « La tranquillité de la ville m'impose le pénible devoir de m'opposer à la représentation de cet ouvrage... Le sujet est trop brûlant pour la population peu éclairée qui nous entoure. »

— Nous recommandons à nos amis la planche que vient de terminer M. Amédée Carpentier et dans laquelle il a représenté réunis tous les ACCUSÉS DU 15 MAI. Il n'est pas un seul républicain sincère qui ne veuille en acquérant cette planche, aussi remarquable par l'exécution que par la ressemblance des personnages, donner un témoignage de sa sympathie aux malheureux que vient de frapper le jugement de la cour de Bourges.

LES ACCUSÉS DE MAI prendront place à côté de la MONTAGNE, cette composition d'Alophe, dont le succès a été tel qu'il a fallu deux fois refaire la pierre.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 4 avril 1849.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN ARMAND MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée adopte divers projets de loi d'intérêt local. Ces projets autorisent : 1° le département du Nord à prélever sur le produit de l'imposition extraordinaire une somme de 38,181 fr. 21 c., applicable au service de l'instruction primaire ; 2° Un échange d'immeubles entre la ville d'Abbeville et l'Etat.

Un troisième projet ayant pour objet d'autoriser la ville de Dieppe à contracter un emprunt de 60,000 fr. est adopté au scrutin de division par 601 voix contre 8.

LE CIT. BRAVARD-VERRIÈRE dépose un rapport sur la proposition relative à l'extension du privilége accordé aux ouvriers pour leur salaire dans les faillites. Le rapport conclut au maintien de la législation actuelle.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de budget du ministère de l'intérieur

« Chap. 22. Secours généraux aux hospices, bureau de charité et institutions de bienfaisance. 297,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 23. Secours à des personnes dans l'indigence, frais de rapatriement de Français indigents, 717,000 fr. »

La commission propose d'accorder seulement 510,000 fr.

LE CIT. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, combat cette réduction et demande à l'Assemblée de ne pas lui ôter une partie des ressources mises jusqu'ici à sa disposition pour secourir les infortunes dont il est chaque jour témoin.

LE CIT. DE PANAT, rapporteur. La majorité de la commission a été déterminée à la réduction dont l'Assemblée est en ce moment saisie par la nécessité de faire des économies. Du reste, la commission a été divisée sur ce point. Je ne parle qu'au nom de la majorité.

Après quelques mots de M. Léon Faucher, l'Assemblée adopte le chiffre demandé par le ministre.

« Chap. 25. Secours aux sociétés de charité maternelle, 120,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 26. Secours aux etrangers réfugiés en France, 1,600,000 f. »

La commission propose une réduction de 200,000 fr.

LE CIT. L. FAUCHER combat cette réduction. Il y a en ce moment en France 4,200 réfugiés étrangers, et les troubles qui viennent d'avoir lieu dans quelques Etats voisins ne peuvent qu'en augmenter le nombre.

LE CIT. DE PANAT ne conteste pas que l'Etat ne doive accorder des secours aux réfugiés politiques ; mais il a semblé à la commission que le tarif d'après lequel ces secours sont accordés pouvait être revisé.

LE CIT. L. FAUCHER Il est impossible de ne pas accorder aux hommes qui ont occupé une situation élevée dans leur pays un subside un peu plus fort qu'aux simples refugiés.

Le chiffre du gouvernement est adopté.

« Chap. 27. Secours aux condamnés politiques, 500,000 fr.

LE CIT. DESMOLLES. Je viens seulement présenter à l'Assemblée un rapprochement de chiffres. Il n'y a pour les secours généraux aux hospices qu'un crédit de 300,000 fr., et pour secours aux condamnés politiques, on nous demande un crédit de 500,000 fr. Quand on montre tant de parcimonie envers toutes les misères publiques, voter un crédit de cette importance pour les condamnés politiques, ne serait-ce pas dire à tous les malheureux de commettre immédiatement un délit politique s'ils veulent être secourus ? (Murmures à gauche.)

LE CIT. LÉON FAUCHER. La question qui nous occupe est une de celles qui doivent être traitées sans aucun appel aux passions. Si les hospices n'ont au budget qu'un crédit inférieur à celui des condamnés politiques, c'est que les hospices ont des dotations spéciales sur les fonds des communes et départements.

Je n'ai pas besoin de justifier les secours accordés aux condamnés politiques. Après une révolution, il est naturel que ceux qui ont concouru reçoivent des secours, s'ils en ont besoin.

La réduction est rejetée, et le chapitre 27 est adopté avec le chiffre de 500,000 fr,

« Chap. 28. Secours aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juillet 1830 et de juin 1822, 150,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 29 Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements, 2,612,300 fr. » — Adopté.

« Chap. Traitements et indemnités aux commissaires de police, 400,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 31. Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures, 5,086,000 fr. »

La commission propose une réduction de 115,000 fr.

LE CIT. LÉON FAUCHER combat la réduction.

Après une discussion sans importance entre MM. Paulin Gillon, Flocon, Fauchor, Duplan, Deslongrais, Dezeimeris, sur la question de l'abonnement, la réduction est mise aux voix et adoptée. (Vives réclamations à gauche.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Il n'y a point eu erreur, comme on semble le croire : le président n'a proclamé le résultat qu'après avoir consulté chacun de MM. les secrétaires.

« Chap. 32. Inspections administratives des services départementaux, 111,000 fr. La commission propose une réduction de 40,000 fr. »

LE CIT. LÉON FAUCHER. Le personnel des inspections n'a pas toujours été ce qu'il aurait dû être, j'en conviens ; il est très-vrai encore que les positions d'inspecteurs des services départmentaux ont été souvent accordées à la faveur ; mais, messieurs, que l'abus de la prérogative ministérielle ne vous fasse pas condamner l'institution.

Dans ces derniers temps on a beaucoup parlé de centralisation. Eh ! bien, c'est précisément pour arriver à accomplir cette décentralisation que vous avez besoins d'inspections. Plus vous décentraliserez et plus le contrôle de l'inspecteur sera nécessaire. (Très bien !)

Il faut au gouvernement des hommes compétens pour examiner scrupuleusement, consciencieusement les services départementaux, et le renseigner exactement sur ce point.

Mais ce n'est pas tout, messieurs. Quand les inspecteurs sont rentrés à Paris, leur tâche n'est pas accomplie : ils se réunissent en assemblée, et là le gouvernement soumet à leurs études les questions qui ont surgi ; il les charge aussi de préparer les projets de lois qui seront plus tard soumis à l'Assemblée. Vous le voyez, le gouvernement ne peut pas se passer de leur concours.

Citoyens, ne livrez pas à l'aventure les services que l'humanité a plus particulièrement placés sous notre vigilance.

Non, vous ne voudrez pas commettre cet acte de vandalisme. (Réclamations.) La commission a pu se tromper ; quant à moi, je suis convaincu que le résultat de la suppression serait de mutiler l'administration ; c'est pour cela que je me suis servi du mot de vandalisme.

LE CIT. PANAT soutient la réduction.

LE CIT. JULES FAVRE. La question qui vous est soumise est grave ; il est essentiel que l'Assemblée, appelée à se déjuger par sa commission, soit complétement éclairée. On vous dit que les inspections de bienfaisance sont inefficaces ; on vous dit que jusqu'à présent les inspections n'ont rien produit. Cela peut être vrai, mais ce n'est pas une raison pour les supprimer ; il faut les perfectionner, voilà tout.

Evidemment les inspections pour les établissements de bienfaisance n'ont pas toute la portée qu'elles pourraient avoir ; les fonctions d'inspecteur ont été souvent données à la faveur ; mais toute la question est d'exiger que l'on choisisse des hommes compétents, et que les ministres n'oublient pas que les places d'inspecteurs généraux doivent être la récompense de services rendus.

La commission reconnaît que l'inspection est indispensable, puisqu'elle propose que l'on conserve un inspecteur général. Eh bien ! ce serait, qu'on me passe l'expression, tout à fait ridicule. Savez-vous combien il y a en France d'établissements soumis à l'inspection ? 2,240. Que ferait un inspecteur chargé de surveiller tous ces établissements ?

Il est important, au contraire, que les inspecteurs soient multipliés. Regardez ce qui se passe en Angleterre. Les inspecteurs sont beaucoup plus nombreux que les nôtres, leur traitement est beaucoup plus élevé, et leur action est beaucoup plus efficace. L'Assemblée, messieurs, doit donc renforcer l'institution au lieu de la supprimer.

LE CIT. LEFRANÇOIS soutient les conclusions de la commission.

LE CIT DUFAURE. Il est vrai, messieurs, que les inspecteurs généraux n'ont pas empêché tous les abus ; mais l'Assemblée se rappelle les services qu'ils ont rendus, notamment dans l'affaire scandaleuse de Clairvaux.

Il faut en conclure que tous les abus ne peuvent être signalés, que l'inspection ne peut remédier à tout, mais non pas qu'elle est inutile.

N'oubliez pas que pour avoir une bonne administration, il faut lui donner le temps de faire ses preuves. Le gouvernement a réorganisé d'accord avec vous et avec votre comité des finances les inspections ; elle a nommé pour inspecteurs des hommes spéciaux ; avec l'organisation nouvelle, pas un rapport n'est envoyé par un inspecteur qu'il ne soit immédiatement examiné en conseil. Vous voyez que tous les abus doivent être signalés par ce moyen. Dans les quatre mois qui ont suivi sa réorganisation, l'inspection générale a déjà rendu d'importants services ; un grand nombre d'abus ont été signalés et corrigés. Je ne citerai pas des noms ; je vous dirai seulement que des inspecteurs ont signalé des communes qui spoliaient à leurs profit des établissements charitables ; dans de certaines localités, les hôpitaux étaient transformés en pensionnats au bénéfice des familles aisées de la ville. Je ne finirais pas si je voulais vous dire tous les abus qui ont été signalés.

N'oubliez pas que nous avons placé au nombre des devoirs de l'Etat l'assistance publique ; cette assistance ne peut être sérieuse qu'autant qu'elle est bien dirigée. Il y a en France un revenu annuel de 15 millions, qui n'est pas distribué par l'Etat ; il est indispensable qu'il soit distribué sous la surveillance de l'Etat.

LE CIT. SCHŒLCHER se plaint de ce que les inspecteurs généraux n'auraient apporté aucune amélioration au régime des prisons, dont le citoyen ministre de l'intérieur disait naguère que c'était une accusation contre les administrations antérieures et contre la société tout entière.

La réduction est rejetée et le chapitre adopté.

Tous les autres chapitres sont ensuite adoptés sans discussion.

LE CIT. MARCHAL. Avant qu'on ne vote sur l'ensemble du budget, je demanderai au citoyen ministre de l'intérieur si l'on mettra pas le télégraphe électrique au service du commerce, comme en Amérique.

LE CIT. LÉON FAUCHER. La question qui m'est adressée est une question politique autant que commerciale.

Je me bornerai à la faire remarquer que le télégraphe électrique n'est appelé à un grand avenir qu'avec un grand réseau de chemins de fer ; quand les grandes lignes seront terminées, on verra ce qu'on pourra faire pour que le commerce profite de la télégraphie électrique.

LE CIT. MARCHAL. En attendant, les chemins de fer ont tous des télégraphes électriques pour leur service. C'est un véritable privilége qui leur est concédé.

LE CIT. PRÉSIDENT. Avant le vote d'ensemble, je dois donner connaissance à l'Assemblée du résultat du scrutin qui a eu lieu dans les bureaux pour la nomination des vice-présidents et des secrétaires.

Le scrutin a dû être annulé faute d'un nombre suffisant de votants ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	383
Pour les vices-presidents :	
MM. le général Lamoricière,	334
Goudchaux,	307
Havin,	306
Corbon,	285
Billault,	284
Grevy,	120
Pour les secrétaires :	
MM. Péan,	238
Degeorge,	285

MM. les représentants vont se retirer dans leurs bureaux après le vote sur l'ensemble du budget du ministère de l'intérieur, pour recommencer le scrutin annulé.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du budget de l'intérieur ; en voici le résultat :

Nombre de votants,	647
Majorité absolue,	324
Pour,	644
Contre,	3

L'Assemblée a adopté.

La séance est supendue pendant une demie-heure.

La séance est reprise à 5 heures.

L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local concernant les départemens du Doubs, des Côtes-du-Nord et la ville de Beauvais (Oise).

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais consulter l'Assemblée sur son ordre du jour de demain Je ferai d'abord observer que jamais, jusqu'ici, les autres Assemblées législatives n'ont tenu séance le vendredi-saint. (Mouvements divers. — Aux voix ! aux voix !)

L'Assemblée consultée décide qu'il n'y aura pas de séance vendredi prochain.

Elle décide ensuite que l'ordre du jour de demain comprendra : 1° Le budget de l'instruction publique ; 2° la nomination des membres du conseil d'Etat.

LE CIT. PRÉSIDENT. La parole est à M. Grandin pour une motion d'ordre.

LE CIT. GRANDIN. Je demande que l'Assemblée mette à son ordre du jour la nomination des conseillers d'Etat avant la discussion du budget de l'instruction publique.

LE CIT. ANTONY THOURET. Nous ne sommes plus en nombre. (Il n'y a pas vingt cinq membres dans la salle.)

LE CIT. PRÉSIDENT. C'est évident. La demande de M. Grandin ne saurait avoir d'autre objet que d'inviter les représentations à être demain dès le commencement de la séance pour appuyer sa proposition quand il la renouvellera.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin :

Pour la nomination des vice-presidents,

Votans,	526
MM. le général Lamoricière,	454
Goudchaux,	379
Havin,	367
Billault,	365
Grévy,	319
Corbon,	265
Général Bedeau,	216

En conséquence, MM. le général Lamoricière, Goudchaux, Havin, Billault, Grevy et Corbon sont proclamés vice-présidents.

Pour la nomination des secrétaires :

MM. Péan,	357
Degeorge,	347
Heckeren,	125
Amable Julien,	106

MM. Péan et Degeorge sont proclamés secrétaires.

La séance est levée à 5 heures trois quarts.

Bulletin de la Bourse du 4 avril.

Le 5 0|0 a enfin franchi 90 fr. Comme on sait, il avait déjà plusieurs fois fait ce cours, mais dans la coulisse seulement ; cette fois il a atteint au parquet 90 40 ; mais une assez grande quantité de rentes, qui attendaient le cours de 90 francs pour être vendues, ont aussitôt afflué sur la place, et le 5 0|0, non sans beaucoup de résistance, est retombé au dessous de 90 fr. L'écart qui sépare la ferme de la prime dont 50 fin prochain (6 fr.), fait présumer qu'aussitôt que le masse des rentes qui sont attirées par ce cours seront vendues, la hausse reprendra son essor.

Aucune nouvelle politique n'a circulé.

Les affaires en chemins de fer étaient plus nombreuses que d'habitude. Il y avait en général tendance à la hausse sur ces valeurs. L'Orléans, le Havre, le Bâle, le Centre, le Nord et le Strasbourg ont monté de 5 à 10 fr.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 89 fr., a fait 89 75 au plus haut et reste à 89 60. Fin courant, il a fait 90 40 au plus haut, 89 50 au plus bas, et reste à 89 80. Les primes fin courant ont varié dont 2 de 92 50 à 91 75, dont 1 de 94 50 à 93 50, et dont 50 c. de 96 25 à 95.

Le 3 0|0 a débuté au comptant à 56 80, a fait 57 10 au plus haut, 56 75 au plus bas, et reste à 56 90. Fin courant : il a fait 57 60 au plus haut, 56 75 au plus bas, et reste à 56 80. Des primes fin courant ont été cotées dont 1 à 60, et dont 50 c. à 62.

L'emprunt a monté de 89 à 89 50. Fin courant : Il a été coté à 90 10.

Les actions de la Banque ont monté de 2,405 à 2,425 (dernier cours).

Les chemins de fer ont été négociés au comptant. Le Saint Germain à 430, la rive droite de 227 50 à 225, la rive gauche de 185 à 187 50, l'Orléans de 880 à 892 50, le Rouen de 555 à 557 50, le Havre de 295 à 307 50 (dernier cours), le Marseille de 297 50 à 228 75, le Bâle de 106 25 à 110 (dernier cours), le Centre de 365 à 370, le Bordeaux à 415, le Nord de 468 75 à 465, le Strasbourg de 375 à 377 50, le Nantes de 335 à 333 75, et le Montereau à 330.

On a enfin coté le 4 0|0 français à 66, les ducats de Naples à 80 et 80 50, le 5 0|0 romain de 77 à 80, le 5 0|0 belge 1840 et 1842 à 92 1|4, le 4 1|2 8 0|0 belge à 81 1|2, les obligations du Piémont à 900, de la ville à 1,190, d'Orléans (nouvelle émission) à 930, de Rouen (1849) à 840, du Havre (1846) à 745 et (1848) à 800, les jouissances d'Orléans à 500, et les actions des 4 canaux (de jouissances) à 60, du canal de Bourgogne (de capital) à 900, du Stolberg à 600, et du Monceau-sur Sambre à 1,475 et 1,500.

L'un des rédacteurs, gérant :
EUGENE CARPENTIER.

ANNONCES.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX ET Ce.